

## FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP

## ET DE TIR A BALLE



Siret 34995832200035



## **MUTATIONS**

Désormais et conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la FFBT, les demandes de mutations sont dématérialisées.

Elles doivent se faire **avant le 31 octobre** de l'année en cours pour l'année suivante. Les mutations en cours d'année ne sont pas possibles dès lors que votre licence a déjà été validée pour la saison dans un autre club.

Les demandes se font via le compte tireur sur le site <u>www.ffbt.asso.fr</u>

La procédure et la suivante :

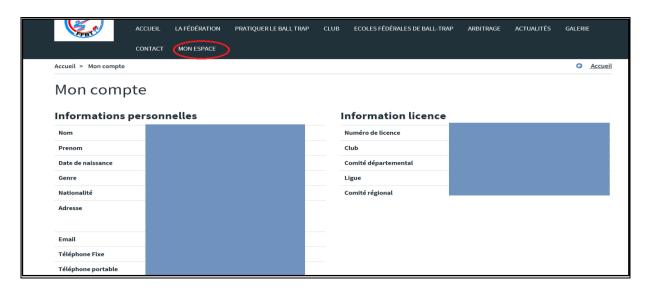
- Se connecter au site <a href="www.ffbt.asso.fr">www.ffbt.asso.fr</a>
  Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à votre compte tireur : <a href="https://ffbt.asso.fr/actualite/me-connecter-a-mon-compte-ffbt">https://ffbt.asso.fr/actualite/me-connecter-a-mon-compte-ffbt</a>
- Cliquer sur MON COMPTE



 Indiquer votre numéro de licence, votre mot de passe et cliquer sur CONNEXION A MON COMPTE

Connexion		
Accès à mon espace personnel		
	Numéro de licence	
	A012565551	
	Mot de passe	
	••••••	
	CONNEXION À MON COMPTE	
	Mot de passe oublié ?	

Cliquer sur MON ESPACE



Cliquer sur DEMANDE DE MUTATION



Le message suivant apparait :



- Vous n'avez pas à indiquer votre nouveau club.
  - Pour votre licence 2025, vous devrez prendre contact avec votre nouveau club même si vous présentez une demande dématérialisée. La FFBT ne peut se prévaloir d'accepter un licencié au nom de l'un de ses membres.
- O Dès que vous avez envoyé votre demande, vous revenez automatiquement sur la page d'accueil de votre espace.
- Vous recevrez un mail de confirmation de votre demande sur votre messagerie (adresse confirmée)
- Votre Président de club 2024 et de Comité Régional seront informés de votre demande.